



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

DIRECTION GÉNÉRALE DU TRÉSOR
ET DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique informe les populations que la structure dénommée LE CRÉDIT IVOIRE SA ne figure pas sur la liste des institutions de microfinance agréées. En conséquence, elle n'est pas habilitée à exercer les activités de microfinance sous quelque forme que ce soit, sur toute l'étendue du territoire national.

La Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique tient à rappeler que cette structure a fait l'objet de fermeture par ses Services. Une procédure judiciaire ouverte à l'encontre des dirigeants est pendante devant les Autorités judiciaires compétentes.

La Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique appelle les populations à la vigilance car elle n'a accordé aucune autorisation pour la réouverture des agences de « LE CRÉDIT IVOIRE » en vue d'une quelconque opération de remboursement des déposants. Elle les exhorte par conséquent à faire preuve de vigilance et à éviter tout commerce avec cet établissement et ses démembrements.

ASSAHORÉ KONAN Jacques

Directeur général du Trésor et de la Comptabilité publique